



Rôle des audiences Conseil de discipline

No dossier	Nom des parties	Procureurs	Nature de la plainte	Conseil de discipline	Date et heure	Lieu et salle
46-24-023	ANNIE DESROCHES, Partie plaignante c. JACINTHE THÉORÊT Partie intimée	Me Frédérique Beauvais, Procureur pour la plaignante Me Marie-Sophie Marceau, Procureur pour l'intimée	<u>Chef 1 :</u> À Saint-Jérôme, entre le 30 décembre 2022 et le 14 février 2023, l'Intimée a fait défaut de sauvegarder son indépendance professionnelle en acceptant de rendre des services professionnels à X alors qu'elle rendait déjà des services professionnels à la fille de celui-ci. En agissant ainsi, l'Intimée a contrevenu aux dispositions des articles 4, 33 et 42 du Code de déontologie des psychoéducateurs et psychoéducatrices ou, à défaut d'application de ces articles, elle a posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession ou à la discipline des membres de l'Ordre aux termes de l'article 59.2 du Code des professions. <u>Chef 2 :</u> À Saint-Jérôme, entre février 2023 et avril 2024, l'Intimée a entretenu une relation de nature amicale avec son ex-client X. En agissant ainsi, l'Intimée a contrevenu aux dispositions des articles 4 et 6 du Code de déontologie des psychoéducateurs et psychoéducatrices ou, à défaut d'application de ces articles, elle a posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession ou à la discipline des membres de l'Ordre aux termes de l'article 59.2 du Code des professions. <u>Chef 3 :</u> 3. À Saint-Jérôme, entre novembre 2022 et mai 2024, l'Intimée n'a pas, de façon conforme, consigné au dossier de sa cliente Y les renseignements prévus à l'article 3 du Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et autres bureaux et la cessation d'exercice des psychoéducateurs.	Me Hélène Desgranges, présidente Hélène Mongrain, ps.éd., membre Michel Gilbert, ps.éd., membre	Le 10 février 2025, à 9h30.	Audience à distance, via la plateforme Zoom. LES AUDITIONS À DISTANCE DEMEURENT PUBLIQUES. AINSI, TOUTE PERSONNE SOUHAITANT ASSISTER À UNE AUDITION À DISTANCE PEUT LE FAIRE EN COMMUNIQUANT AVEC LE SECRÉTAIRE DU CONSEIL DE DISCIPLINE À L'ADRESSE SUIVANTE: discipline@ordrepsed.qc.ca